

## LA SIGNALISATION

# Règlements

Il est essentiel d'apposer un panneau expliquant les règlements à l'entrée du site. Voici les éléments qui devraient s'y trouver :

- Les dates, les heures et les conditions d'ouverture;
- Une indication selon laquelle le parcours est fermé en cas de mauvais temps (pluie, rages, neige, glace), car l'adhérence aux éléments construits est grandement diminuée;
- L'âge minimal et l'équipement requis;
- Un numéro de téléphone en cas d'urgence (assurez-vous que les zones cellulaires fonctionnent bien. Sinon, il faut l'indiquer sur l'affiche pour en aviser les participants et prévoir un autre moyen de communication) :
  - un numéro de téléphone de la municipalité devrait être ajouté pour permettre d'aviser l'administration en cas de bris de module ou d'accident dans le but d'effectuer des rapports et de faire les suivis nécessaires. La municipalité devrait donc être mise au courant rapidement des problèmes pour pouvoir réparer le parcours le plus tôt possible ou procéder à sa fermeture,
  - ce numéro devrait également être utilisé pour rapporter les accidents. Cela permet d'en tenir un registre et d'ajuster la situation dans le véloparc (être réactif aux accidents). Mentionnez-le au public dans les règlements!

L'affichage « À vos risques et périls » n'est jamais approprié ni recommandé. Il est préférable d'inscrire les risques inhérents à l'activité sur une affiche.

Dans les règlements, on devrait suggérer aux utilisateurs de faire le parcours à pied la première fois et de l'analyser pour qu'ils puissent décider d'affronter les obstacles ou pas et déterminer si la piste est sécuritaire et exempte de débris.



Centre national de Cyclisme de Bromont / Francis Tétrault

Comme il est recommandé de fermer les installations lorsque la piste est détrempée, il est suggéré de l'indiquer sur la signalisation et de prévoir des panneaux spéciaux qui seront utilisés lors des journées où la piste est fermée.



Valmont Bike Park / Marc Jolicoeur